Image not found or type unknown

# prime annuelle et RTT convention collective 3125

Par **JBG007**, le **07/01/2013** à **14:05**

Bonjour,

Malgré le libre accès de la convention collective 3125 industrie de la salaison, charcuterie en gros, conserves de viande sur légifrance.gouv,
je ne parviens pas à trouver une réponse à ma question :
que prévoit cette convention collective en terme de :
1/ prime annuelle
2/ rtt pour les cadres (je ne bénéficie pas de RTT en tant que cadre et voudrais savoir si c'est légal)
Si vous avez l'info, vous me seriez d'un grand secours.
Je vous remercie.

Par **P.M.**, le **07/01/2013** à **14:20**

Bonjour,
Sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé nonplus de disposition concernant une prime annuelle ou 13° mois à la Convention collective nationale de l'industrie de la salaison, charcuterie en gros et conserves de viandes...
Les cadres ne disposent pas de conditions de travail particulières par rapport aux autres salariés concernant des jours de congés supplémentaires s'il n'ont pas conclu une convention individuelle de forfait et les heures suplémentaires doivent leur être payées...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés